

COMMUNE d'ORIGNÉ
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE et de LOISIRS
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Une structure d'accueil est mise en place à ORIGNÉ dans un local près de l'école « chemin de la Benâtre » fonctionnant les jours scolaires, le mercredi pendant l'année scolaire et les vacances, selon le planning annuel.

L'accueil de loisirs est ouvert à tout enfant en âge d'être scolarisé.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la mairie ou au centre d'accueil périscolaire par le biais de feuilles d'enquêtes distinctes pour les mercredis et les vacances scolaires.

Pour les mercredis, toute modification d'inscription devra se faire le lundi précédent le mercredi concerné. Passé cette date, l'accueil prévu sera facturé ainsi que le repas éventuel (sauf en cas de maladie et sur justificatif médical).

Pour les vacances scolaires, une date limite de modification sera précisée sur la fiche d'inscription. Au-delà de cette date, aucun changement ne sera pris en compte et l'accueil sera facturé, ainsi que le repas éventuel (sauf en cas de maladie et sur justificatif médical).

La mairie se réserve le droit de fermer le service en cas d'insuffisance des effectifs.

Article 2 :

Pour bénéficier de la PSO (Prestation de Service Ordinaire) versée par la CAF, les gestionnaires doivent mettre en place un système de tarification de leurs services, pour une ouverture et une accessibilité financière à tous.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer une tarification modulée en fonction du quotient familial depuis le 1er janvier 2011.

Toutes les familles doivent obligatoirement retourner à chaque début d'année le dossier complet d'inscription de chaque enfant (fiche inscription, fiche sanitaire et le règlement).

Le quotient familial étant déterminé par le n° d'allocataire noté sur la fiche d'inscription, cet imprimé est indispensable pour la facturation. En cas de non-retour de ce numéro les tarifs appliqués seront ceux des quotients familiaux à partir de 951. Les familles non affiliées à la CAF doivent nous fournir une copie de leur dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire 2017

Quotients familiaux de 0 à 950

Matin	1,56 €	de 7h30 à 8h50
Soir	1,56 €	de 16h45 à 18h30
Matin	1,10 €	de 7h00 à 7h30
Soir	1,10 €	de 18h30 à 19h00

Quotients familiaux à partir de 951

Matin	1,63 €	de 7h30 à 8h50
Soir	1,63 €	de 16h45 à 18h30
Matin	1,12 €	de 7h00 à 7h30
Soir	1,12 €	de 18h30 à 19h00

Tarifs Mercredi et Vacances scolaires 2017

Quotients familiaux de 0 à 950

Journée	10,81 €
Demi-journée	5,41 €

Quotients familiaux à partir de 951

Journée	11,12 €	+ 0,25€ par enfant pour le goûter
Demi-journée	5,56 €	+ 0,25€ par enfant pour le goûter

Horaires Mercredi et Vacances scolaires 2017

Accueil	de 7h00 à 8h50 et de 16h45 à 19h00	
Journée	de 8h50 à 16h45	+ 0,25€ par enfant pour le goûter
Demi-journée	de 8h50 à 12h45 ou de 12h45 à 16h45	

Pour les activités comprenant une « entrée » payante :

La commune prend en charge la moitié du coût de l'« entrée » lorsque la sortie est située à moins de 30 kilomètres d'Origné. Au-delà, la commune refacture la totalité du coût de l'« entrée ».

Accueil de loisirs Tarif des repas : 3,52 € (au 1er septembre 2017)

Repas préparé « Cuisine Evolutive » RESTECO en liaison froide.

Gouter : sur la demi-journée d'après-midi → Délibération = 0.25euros par gouter facturé avec l'accueil de l'après-midi.

Les parents s'engagent à régler au Trésor Public, la facture mensuelle éditée par la mairie.

En raison d'un nouveau fonctionnement du Trésor Public la commune ne peut plus facturer les prestations de cantine ou d'accueil de loisirs/périscolaire si la somme totale du mois est inférieure à 15 €.

Il y aura dans ce cas un regroupement de factures de plusieurs mois.

Mairie 4, rue d'Anjou 53360 ORIGNÉ

tél. 09.75.84.59.20 fax 02.43.98.10.44 / mail : commune.origne@orange.fr

Ouverture mairie : Lundi 14h-18h / Mardi et Vendredi 14h-18h45 / Mercredi : 9h à 12h

Article 3 :

Les horaires d'ouverture du matin sont variables selon l'arrivée des enfants.

Prévenir la personne responsable de l'accueil 24 heures avant pour une inscription inopinée à 7h00

Fermeture à 19h00

Pour tout dépassement d'horaire facturation de 5 euros par ¼ d'heure dépassé le soir

Tout retard en dehors des ouvertures doit être signalé par téléphone au numéro suivant :

02.43.98.33.07 ou 07.86.87.95.15

Article 4 :

L'encadrement est assuré par un personnel communal qualifié. Le nombre de ces agents sera fixé ou adapté en fonction de la nécessité du service et du nombre d'enfants.

Article 5:

La commune est assurée contre les incidents qui pourraient survenir du fait de sa propre responsabilité pendant le fonctionnement de l'accueil. La prise en charge commence au moment où l'enfant est confié aux responsables de l'encadrement et cesse lorsqu'il est repris par ses parents (ou une personne choisie par eux) ou dirigé vers l'école.

IL EST INTERDIT AUX ENFANTS D'APPORTER DES OBJETS DE VALEUR AINSI QUE DES OBJETS DANGEREUX.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration

Les enfants qui, éventuellement, arrivent ou repartent seuls, ne peuvent le faire que sur autorisation écrite et décharge de responsabilité des responsables légaux. La responsabilité de la commune, dans ce cas, ne sera effective que durant la prise en charge réelle de l'enfant par le centre d'accueil à partir de son arrivée jusqu'à son départ.

L'assurance de la commune ne dégage pas les parents (ou responsables légaux) de leur responsabilité civile en cas d'accident provoqué par leur enfant : une attestation d'assurance leur sera demandée.

Article 6 :

L'inscription des enfants d'ORIGNÉ à l'Accueil Périscolaire, le Mercredi ou les Vacances scolaires implique l'acceptation de ce présent règlement.

Ce règlement a été établi par la commission périscolaire et accueil de loisirs, et se réserve le droit de le modifier chaque année. Contact mairie d'Origné.

Fait à ORIGNÉ le 29 aout 2017

Le Maire,

Daniel PIEDNOIR

..... ✂ ✂ ✂

Coupon à retourner à l'accueil périscolaire et de loisirs

NOM :

PRÉNOM :

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement dont un exemplaire m'est destiné.

A ORIGNÉ, le

Signature

Mairie 4, rue d'Anjou 53360 ORIGNÉ

tél. 09.75.84.59.20 fax 02.43.98.10.44 / mail : commune.origne@orange.fr

Ouverture mairie : Lundi 14h-18h / Mardi et Vendredi 14h-18h45 / Mercredi : 9h à 12h